

RAPPORT ANNUEL

2

0

1

5

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

Préambule	3 - 5
1. Les indicateurs techniques	6
Le territoire	7
Présentation du service	8
La collecte	9 - 15
1. Des modes de collecte différents selon les secteurs	9 - 10
2. L'organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles	10 - 11
3. L'organisation de la collecte sélective	11 - 12
3.1. Les emballages ménagers légers	11
3.2. Les journaux-magazines	12
3.3. Le verre en mélange	12
4. Tonnages collectés	13 - 14
5. Prévention – composteurs domestiques	15
6. Informations concernant l'UVE de Villefranche sur Saône	15
Les déchèteries	16 - 27
1. Modalités de fonctionnement et d'accueil	17 - 18
2. Fréquentation	19
3. Moyens mis en service	20 - 22
4. Quantité de déchets collectés en tonne	23
5. Répartition des flux dans les déchèteries	24
6. Evolution des tonnages	25
7. Les opérations menées en 2014	26 - 27
8. Valorisation des déchets	27
2. Les actions de sensibilisation	28 - 31
1. Animations scolaires	29
2. Actions envers le grand public	30 - 31
3. Les indicateurs financiers	32 - 36
1. Les recettes	33
2. Les dépenses	34
3. Budget annexe	35 - 36
4. Lexique	37

PREAMBULE

L'année 2014 a été marquée par la fusion des trois territoires : la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis – Thizy (CCPAT), la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues (CCHVA) et la Communauté de Communes du Pays de Tarare (CCPT).

A ce titre, le service déchets mène un travail de réflexion et d'harmonisation des pratiques mises en place sur l'ensemble du territoire afin que chaque citoyen bénéficie des mêmes avantages.

Les points qui ont marqué l'année 2015

1. Reprise en régie de la collecte des déchets sur la Haute Vallée d'Azergues.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues a été reprise en régie par les agents du service déchets et se fait en points de regroupement avec des bacs de 660 litres pour les ordures ménagères et des bacs de 770 litres pour les emballages recyclables.

Cette nouvelle organisation a nécessité l'achat d'un camion 19 tonnes, équipé d'une benne de collecte de 17 m³ de Norme EURO 6, ainsi que le recrutement de 2 agents pour assurer la collecte.

Le marché de collecte attribué à la société SITA a été prolongé jusqu'au 31 mars 2015 afin de permettre aux agents du service de connaître les tournées pour, ensuite, organiser de nouveaux circuits de collecte.

Le service a fait l'acquisition de 250 bacs 660 litres pour les ordures ménagères et de 150 bacs 770 litres pour les emballages recyclables afin d'équiper ce territoire. La mise en place des bacs sur les points de collecte a été assurée par les agents du service déchets. Pour remplacer le porte à porte sur l'ensemble des communes, environ 250 points de collecte comprenant au minimum 1 bac pour les ordures ménagères et 1 bac pour les emballages recyclables ont été créés.

Bilan de la collecte des déchets sur 9 mois.

- Collecte des Ordures Ménagères: baisse de 15 % des tonnages soit une économie annuelle de 20 000 € sur le traitement.
- Collecte des Emballages Recyclables: augmentation de 69% des tonnages ; une recette estimée à 11 200 € pour le rachat des matières (contre 7000 € en 2014).
- Distances et consommations avec les nouveaux circuits: une baisse de 8,5% du kilométrage: 17 790 km soit 9 970 litres de gasoil, contre 19 446 km par SITA auparavant.
- Le fonctionnement en régie est bien assuré, comme prévu dans l'estimation de 2014, avec un véhicule et deux agents sans autres besoins.
- Des modifications sont encore à apporter sur les points de collecte et sur les circuits (par le service ou sur demande des communes). A ce jour, la tournée du mercredi (emballages recyclables) doit être revue (temps de collecte et kilométrage important).

2. Une harmonisation des pratiques.

2.1 L'accès en déchèterie.

Les déchèteries installées sur chaque territoire ont des modalités d'accès différentes. Il est donc apparu nécessaire d'harmoniser les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels.

Les tarifs d'accès pour les communes et les professionnels ont été harmonisés pour l'ensemble des sites et mis en place à partir du mois d'octobre sur les déchèteries de Saint Marcel l'Eclairé et Saint Nizier d'Azergues.

La mise en place du règlement des déchèteries sera reportée sur l'année 2016.

2.2 La redevance spéciale (RS).

Le service déchets harmonise l'application de la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire à compter du 01/01/2016.

Il a été choisi d'étendre le modèle en place sur le périmètre d'Amplepuis-Thizy depuis 2012.

Le seuil d'application a été fixé à 660 litres d'ordures ménagères par semaine (augmentation du seuil d'Amplepuis-Thizy, qui était de 360 litres) suite au rendu de l'étude de GIRUS.

Une chargée de mission a été recrutée pour la période de février à octobre.

Elle a rencontré ou contacté les professionnels et établissements publics du Pays de Tarare et de la Haute Vallée d'Azergues afin de leur présenter les modalités de cette redevance.

Quelques chiffres :

-170 professionnels démarchés (grande distribution, pâtisseries, restaurateurs, maisons de retraite, hôpitaux, usines, associations...);

-66 concernés ;

-13 ont fait le choix d'utiliser les services d'un prestataire privé ;

-53 (44 en Pays de Tarare + 9 en Haute Vallée d'Azergues) ont signé une convention avec la COR.

Le service a acquis 365 containers, à ordures ménagères et emballages recyclables, avec système de fermeture (clé triangle) à destination des redevables.

	Bacs RS OM	Bacs RS EMB
360 litres	120	70
660 litres	140	
770 litres		35

Containers redevance spéciale avec système de fermeture

Coût de l'investissement : 54 000 € TTC.

Ces containers seront distribués début janvier 2016 par le service.

Recette 2016 estimée : 465 000€ sur l'ensemble du territoire de la collectivité (Professionnels : 385 000€ / Mairies : 80 000€).

3. Les marchés de prestations

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des marchés de prestations a été renouvelé pour les hauts de quais (gardiennage des sites) et pour les enlèvements et le traitement des déchets provenant des 4 déchèteries (Amplepuis, Cours la Ville, Bourg de Thizy et Saint Nizier d'Azergues).

- Le montant du marché pour l'enlèvement et le traitement des déchets des 4 déchèteries sur une période de 16 mois s'élève à 397 765 € HT (contre 516 028 € HT en 2014). Cela représente une baisse de 23%.

- Le montant du marché de gardiennage (hauts de quais) s'élève à 249 682 € HT (contre 234 211 € HT en 2014). Cela représente une augmentation de 6%. Un taux horaire de rémunération des agents en légère augmentation et les heures d'ouverture plus élargies pour la déchèterie de St Nizier expliquent en partie cette augmentation.

Les marchés de collecte du verre et du papier, pour le secteur d'Amplepuis-Thizy, assurés par les sociétés SITA et DUBUIS, ont été transférés au SYTRAIVAL pour une harmonisation des marchés et profiter ainsi de tarifs plus intéressants.

Le marché de collecte du verre et du papier, pour le secteur de Tarare, s'est terminé le 30/9/2015. Il a été transféré également au SYTRAIVAL pour les mêmes raisons.

Au 1^{er} octobre, les marchés de prestations de tri et de conditionnement des emballages recyclables et du papier, du territoire de Tarare, effectués par la société PAPREC, se sont terminés et n'ont pas été reconduits. Les emballages recyclables du pays de Tarare ont été dirigés sur le centre de tri de la société NICOLLIN, sous contrat avec le SYTRAIVAL. Cela permettra à la collectivité de profiter de tarifs plus avantageux.

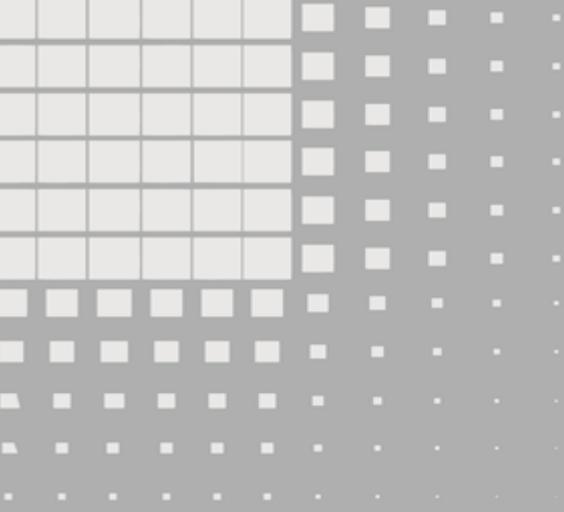
Ancien tarif PAPREC : 189 € HT/tonne et VEOLIA : 225 € HT/tonne (prestataire actuel du secteur d'Amplepuis-Thizy)

Nouveau tarif NICOLLIN : 192 €/tonne pour les secteurs d'Amplepuis et de la Haute Vallée d'Azergues et 162.71 € HT/tonne (pas de frais de transport) pour le secteur de Tarare.

En 2015, la collecte des papiers dans les établissements scolaires, centres sociaux et sièges des Communes a été harmonisée. Ainsi, le modèle du secteur de d'Amplepuis -Thizy, travaillant avec l'association VALORISE (Roanne), a été étendu à l'ensemble du territoire de la collectivité.

Chaque site a donc été équipé de cartons, pour la collecte dans les bureaux, et d'un conteneur à papier VALORISE. L'Association a collecté et revalorisé un total de 33 tonnes de papier.

(*) CCHVA : Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues
CCPAT : Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy
CCPT : Communauté de Communes du Pays de Tarare



1. Les indicateurs techniques

LE TERRITOIRE

Le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR) est née de la fusion de trois communautés de communes : le Pays de Tarare, la Haute Vallée d'Azergues et le Pays d'Amplepuis-Thizy. Elle regroupe 36 communes, réparties sur un territoire de 577 km², et compte 50162 habitants.

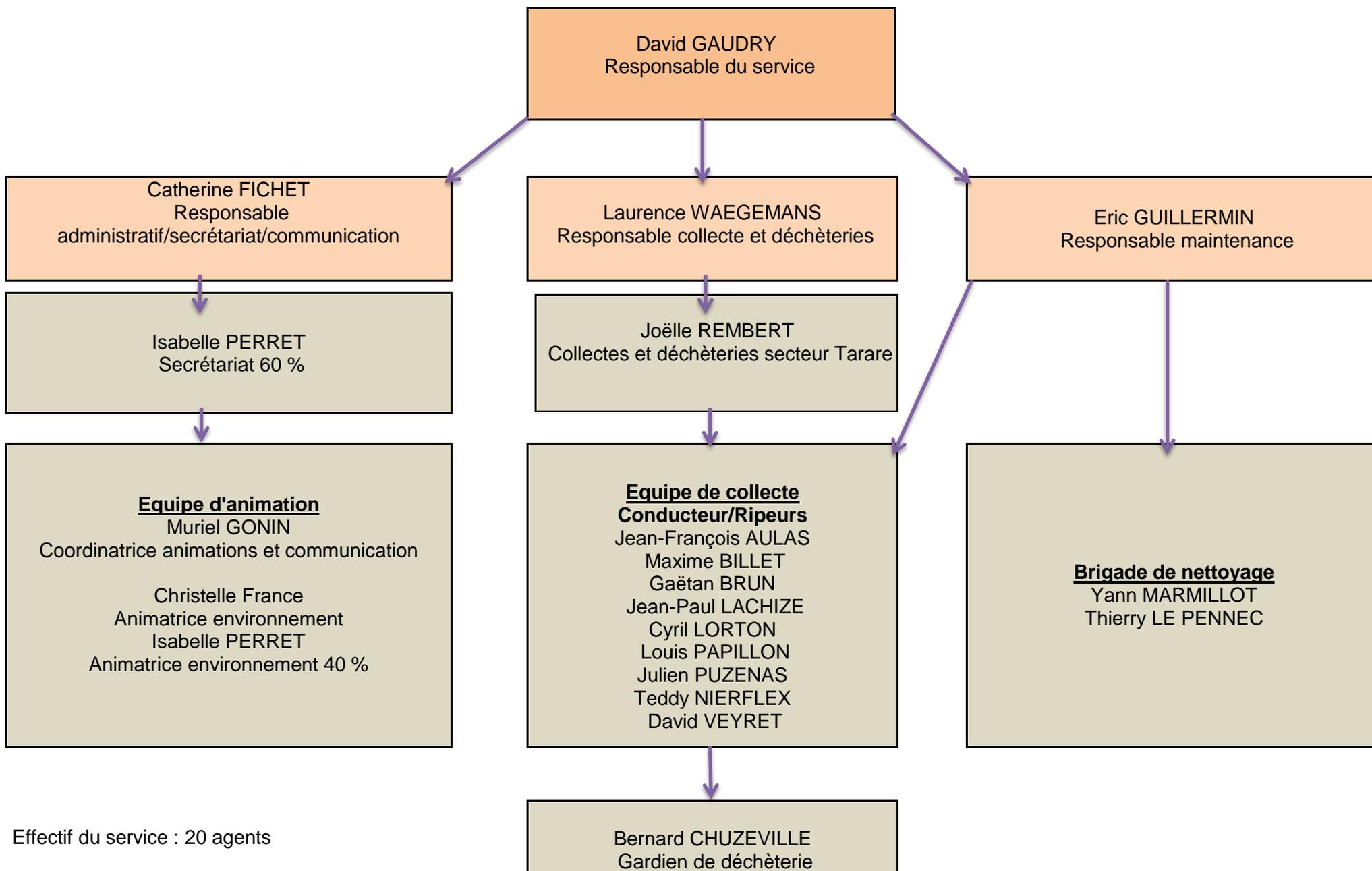
Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien



- **Caractéristiques du territoire**

Le territoire de la COR est semi-rural. La ville principale est Tarare qui regroupe 10 624 habitants. Bien que doté d'industries, l'agriculture et l'activité forestière y sont encore bien présentes.

Organigramme service "Gestion des déchets" de la COR



LA COLLECTE

1. Des modes de collecte différents selon les secteurs

Secteurs Amplepuis-Thizy & Haute Vallée d'Azergues		Secteur Pays de Tarare	
Communes	Population	Communes	Population
Amplepuis	5148	Affoux	335
Chambost-Allières	787	Ancy	589
Chénelette	319	Dareizé	450
Claveisolles	632	Dième	194
Cours-la-Ville	3838	Joux	660
Cublize	1255	Les Olmes	799
Grandris	1190	Les Sauvages	644
Lamure-sur-Azergues	1042	Pontcharra-sur-Turdine	2501
Meaux-la-Montagne	242	Saint-Appolinaire	173
Pont-Trambouze	512	Saint-Clément-sous-Valsonne	761
Poules-les-Echarmeaux	1090	Saint-Forgeux	1455
Ranchal	316	Saint-Loup	979
Ronno	605	Saint-Marcel-l'Eclairé	533
Saint-Bonnet-le-Troncy	309	Saint-Romain-de-Popey	1440
Saint-Jean-la-Bussière	1134	Tarare	10541
Saint-Just-d'Avray	762	Valsonne	870
Saint-Nizier-d'Azergues	706		
Saint-Vincent-de-Reins	672		
Thel	306		
Thizy-les-Bourgs	6373		

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est assurée par la régie (agents du service déchets) en point de regroupement en bacs sur le secteur de la Haute Vallée d'Azergues.

La maintenance, l'entretien et le remplacement des bacs est à la charge du service déchets.

La brigade environnement effectue, désormais, un passage régulier sur l'ensemble du territoire. Elle se charge de ramasser les dépôts sauvages.

Environ 1 250 points de collecte, composés de 1 900 bacs, sont collectés chaque semaine par les quatre équipes de collecte.

Tous ces déchets transitent par le quai de transfert de Thizy les Bourgs, géré par le Sytraival. Ils sont, ensuite, évacués par camion semi-remorque vers l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villefranche sur Saône.

La collecte est organisée en porte à porte et avec quelques points de regroupement sur les secteurs du Pays de Tarare.

La société SITA Centre-Est assure le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables.

Les déchets du Pays de Tarare transitent par le quai de Fleurieux sur l'Arbresle pour être, ensuite dirigés vers l'UVE de Villefranche sur Saône.

- **Typologie des contenants**

	Collecte en porte à porte	Collecte en point de regroupement
Ordures ménagères	En bac et sac	En bac de regroupement de 660 L
Emballages recyclables	En sac jaune fourni par la collectivité	En bac de regroupement de 770 L et dans les colonnes d'apport volontaire (sur la commune de Chenelette)

- **Mode de traitement**

La collectivité est adhérente au SYTRIVAL (Syndicat Mixte d'Élimination, de Traitement et de Valorisation des Déchets Beaujolais-Dombes). Elle a donc transféré sa compétence « traitement » pour les ordures ménagères et les emballages recyclables. Le secteur du Pays de Tarare est encore lié à la société Paprec par un marché de prestations pour le tri et le conditionnement des emballages recyclables.

Toutes les ordures ménagères sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Énergétique du Sytraival à Villefranche-sur-Saône.

2. L'organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles

❖ Secteur Amplepuis-Thizy et Haute Vallée d'Azergues*

Mode de collecte :	Point de regroupement en bacs 4 roues (660 litres)
Fréquences de collecte :	3 fois par semaine pour 3 communes Amplepuis ; Cours la Ville et Thizy les Bourgs (uniquement les gros points)
	1 fois par semaine pour les autres communes
Horaires de début de collecte :	4 h 45
Collecteur :	COR
Mode de gestion :	régie
Bennes à ordures ménagères utilisées :	2 camion 19 t. de PTAC 1 camion 19 t. de PTAC (2 jours par semaine) 1 camion 26 t. de PTAC
Personnel :	4 équipes de 2 agents plus 1 remplaçant (9 agents)
Distance parcourue :	81 696 km
Consommation de gasoil :	37 823 litres

*Du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, la collecte a été assurée par la société SITA en porte à porte.

❖ Secteur Pays de Tarare

Mode de collecte :	Porte à porte en bacs et sacs
Fréquences de collecte :	2 fois par semaine à Tarare et Pontcharra sur Turdine 1 fois par semaine pour les autres communes
Horaires de début de collecte :	6 h 00 à Tarare le lundi et 5 h 00 le jeudi 7 h 00 dans les autres communes
Collecteur :	SITA Centre Est
Mode de gestion :	Prestation de service
Bennes à ordures ménagères utilisées :	2 camions 19 t. de PTAC 1 camion 12 t. de PTAC 1 camion 19 t. de PTAC de plus pour collecter Tarare
Personnel :	3 équipes de 3 agents (9 agents)
Distance parcourue :	87 080 Kms
Consommation de gasoil :	58 257 litres

3. L'organisation de la collecte sélective

3.1. Les emballages ménagers légers

❖ Secteur d'Amplepuis-Thizy et de la Haute Vallée d'Azergues

Mode de collecte :	Point de regroupement en bacs 4 roues (770 litres)
Fréquences de collecte :	1 fois par semaine pour (Amplepuis-Cours la Ville et Thizy les Bourgs) Tous les 15 jours pour les autres communes
Horaires de début de collecte :	4 h 45
Collecteur :	COR
Centre de tri :	DIGITALE (Rillieux-la-Pape, 69) – NICOLLIN (St Fons) depuis le 01/10/2015
Mode de gestion :	régie
Bennes à ordures ménagères utilisées :	1 camion 19 t. de PTAC (4 jours par semaine)
Personnel :	1 équipe de 2 agents
Distance parcourue :	34 786 km
Consommation de gasoil :	11 044 litres

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, la collecte sélective a été assurée par la société SITA en porte à porte.

❖ Secteur Pays de Tarare

Mode de collecte :	Porte à porte
Fréquences de collecte :	1 fois par semaine à Tarare et Pontcharra sur Turdine 1 fois toutes les 2 semaines pour les autres communes
Horaires de début de collecte :	6 h 00 à Tarare le lundi et 5 h 00 le jeudi 7 h 00 dans les autres communes
La ville de Tarare est séparée en deux secteurs, l'un étant collecté le lundi, l'autre le jeudi.	
Collecteur :	SITA Centre Est
Centre de tri :	PAPREC (Saint-Fons, 69)
Mode de gestion :	Prestation de service
Camion benne utilisé :	1 camion 12 t. de PTAC
Equipage :	1 équipe de 2 agents
Distance parcourue :	44 250 km
Consommation de gasoil :	21 120 litres

3.2. Les journaux-magazines



Nombre de colonnes sur le territoire : 160 (PVC et bois)

Distance parcourue des circuits de collecte : 14 778 kms

Consommation de gasoil : 6 309 litres

Secteur	Mode de collecte	Type de contenant	Collecteur	Centre de tri
Amplepuis-Thizy	Apport volontaire	Colonne 3 et 4 m ³	Ets Guérin	VEOLIA Villefranche puis chez le papetier Norske-Golbey (88)
Haute Vallée d'Azergues	Apport volontaire	Colonne 3 et 4 m ³	Ets Guérin	VEOLIA Villefranche puis chez le papetier Norske-Golbey (88)
Pays de Tarare	Apport volontaire	Colonne 3 et 4 m ³	Ets Guérin	Paprec (Lyon 69) et VEOLIA Villefranche

3.3. Le verre en mélange



Nombre de colonnes sur le territoire : 212 (PVC et bois)

Distance parcourue des circuits de collecte : 24 856 kms
(Dubuis 12 620 km)

Consommation de gasoil : 12 870 litres

Secteur	Mode de collecte	Type de contenant	Nom du collecteur	Nom du recycleur
Amplepuis-Thizy	Apport volontaire	Colonne 3 et 4 m ³	Ets Dubuis et GUERIN	Saint Gobain-Emballage (Saint Romain le Puy (42))
Haute Vallée d'Azergues	Apport volontaire	Colonne 3 et 4 m ³	Ets Guérin	Saint Gobain-Emballage (Saint Romain le Puy (42))
Pays de Tarare	Apport volontaire	Colonne 3 et 4 m ³	Ets Guérin	Saint Gobain-Emballage (Saint Romain le Puy (42))

4. Tonnages collectés

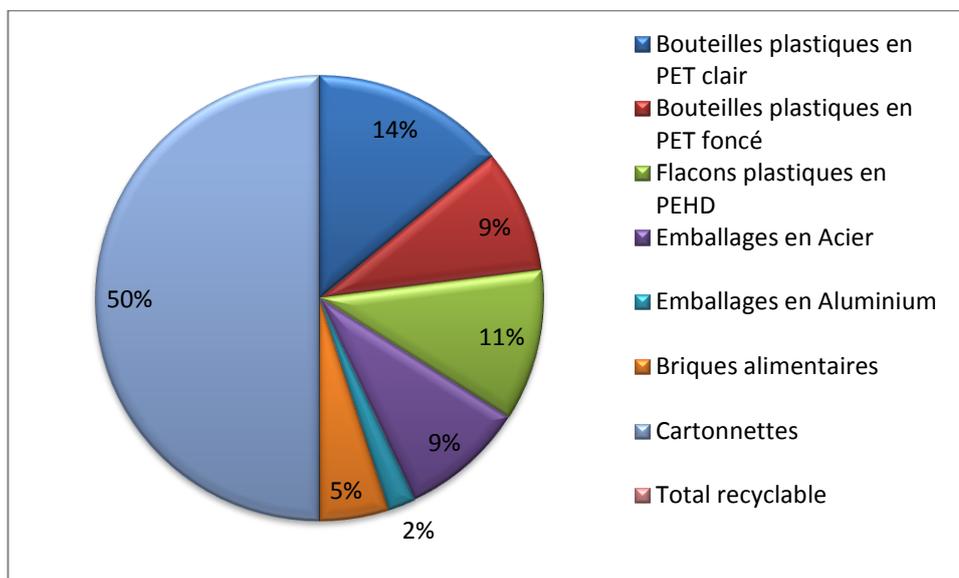
	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Verre	Papier
Tonnage (T)	11 140	805	1 615	1032 *
Tonnage (kg/an/hab)	222	16.3	32	20
Ratio Sytraival 2014 (kg/an/hab)	235	17.8	36	21
Ratio collecte Rhône (Ademe 2014) (Kg/an/hab)	229	14	29	

* (dont tonnage collecté par Valorise = 33 tonnes)

• Bilan qualitatif sur les emballages

Type de matériaux	Quantité (en T)
Bouteilles plastiques en PET clair	73
Bouteilles plastiques en PET foncé	48
Flacons plastiques en PEHD	56.5
Emballages en ACIER	50
Emballages en ALUMINIUM	9
Briques Alimentaires	27
Emballages en CARTON (cartonnettes)	265
Refus de tri	178
Autres (JRM ;gros de magasin...)	99.5
TOTAL	805
Refus de tri COR (%)	22
Refus de tri Sytraival	17

Avec la fusion des trois territoires, le refus de tri a augmenté. Il est au-dessus du seuil national qui se situe vers 16-18 %. Des efforts doivent être réalisés sur la qualité des emballages recyclables collectés.



Nature de déchets	2014 (quantité en tonnes)	2015 (quantité en tonnes)	Variation
Ordures ménagères 	11 245	11 140	- 0,9 %
Emballages ménagers 	762	805	* + 5,6 %
Verre	1 580	1 615	+2,2 %
Papier	993	1 032	+ 3,9 %

Nous constatons une hausse des tonnages collectés pour trois catégories de déchets : les emballages recyclables (déchets déposés dans les bacs ou sacs jaunes), le verre et le papier.

*L'augmentation des emballages recyclables s'explique cette année par le travail des ambassadrices du tri, suite à la campagne de sensibilisation effectuée auprès de la population de la Haute vallée d'Azergues concernant la reprise en régie, de la collecte des emballages recyclables.

De plus, la mise en place de contenants de 770 litres avec opercules a permis de capter un gisement de qualité sur l'ensemble des points de collecte.

De nouveau, la quantité d'ordures ménagères est en légère baisse sur le territoire.

Déchets des professionnels

Les professionnels sont autorisés à utiliser le service public pour la collecte de leurs ordures ménagères et emballages recyclables dès lors que ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.

Concernant le secteur Tarare, lorsque le volume de ces déchets dépasse les 1 100 litres hebdomadaires, les détenteurs doivent prendre en charge l'élimination du surplus.

5. Prévention



Un marché d'une durée de trois ans (2014-2016) a été conclu avec la société Emeraude pour l'acquisition de composteurs. Au total, 250 composteurs ont été commandés pour un montant de 13 000 € TTC. Une participation financière de 20 € pour les 300 litres et 30 € pour les 600 litres est réclamée à chaque personne intéressée.

Une campagne de distribution a été organisée au printemps et en automne 2015, pour un total de 141 composteurs distribués.

*Les fractions fermentescibles (restes alimentaires, épluchures..) représentent 30% du poids des poubelles.

(1) diminution de 15% pour l'incinération et l'enfouissement.

6. Informations concernant l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villefranche sur Saône



- **Quantité de déchets ménagers incinérés en 2015 : 70 099 tonnes soit une baisse de 5,69 % par rapport à 2014**
- **Quantité de DIB (résidus de stations, médicaments, refus de tri etc...) incinérés en 2015 : 9 519 tonnes soit une baisse de 14 % par rapport à 2014.**
- **Valorisation énergétique en 2015**
 - Chaleur vendue à des sociétés HLM : 25 924 MWh soit une augmentation de 28%**
 - Electricité vendue à EDF : 22 900 MWh soit une baisse de 12% suite à une fuite sur une vanne**
 - Nombre en équivalent foyers chauffés : 4 340 foyers**

La performance énergétique de l'usine est égale à 68.1% au lieu de 68.8% en 2014, ceci était liée essentiellement à la vanne défectueuse. Habituellement, elle se situe autour des 80 %.

Elle permet cependant la réduction de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les tonnes enfouies (supérieur à 60%) .

LES DECHETERIES



Les déchèteries de la COR :

- Amplepuis
- Thizy les Bourgs (2 déchèteries)
- Cours la Ville
- Saint Just d' Avray
- Saint Marcel l'Éclairé
- Saint Nizier d'Azergues
- Saint Vincent de Reins

1. Modalités de fonctionnement et d'accueil

		Gestion haut de quai	Gestion bas de quai	Contrôle d'accès	Accès aux professionnels	Horaires d'ouverture	
Secteur Amplepuis-Thizy	AMPLEPUIS	Prestataire (TRIGENIUM SAS)	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif domicile	OUI *carton : gratuit *encombrants : 18.26 € / passage. Limité à 4 m3 par jour	LUNDI ET JEUDI MARDI VENDREDI SAMEDI	8h00-12h00 8h00-12h00 13h30-17h30
	BOURG DE THIZY	Prestataire (TRIGENIUM SAS)	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif domicile	OUI *carton : gratuit *encombrants : 18.26 € / passage. Limité à 4 m3 par jour	LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI	13h30-17h30 8h00-12h00 13h30-17h30
	COURS LA VILLE	Prestataire (TRIGENIUM SAS)	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif domicile	OUI *carton : gratuit *encombrants : 18.26 € / passage. Limité à 4 m3 par jour	LUNDI MERCREDI SAMEDI JEUDI VENDREDI	8h00-12h00 13h30-17h30 13h30-17h30
	MARDORE	Agent contractuel	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif domicile	NON	TOUS LES SAMEDIS APRES-MIDI (sauf du 15/10 au 14/04 un samedi sur 2)	14h00-16h30
	SAINT JUST D'AVRAY	Agent communal	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif domicile	NON	VENDREDI SAMEDI	16h00-17h00 9h00-12h00
	SAINT VINCENT DE REINS	Agent contractuel	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif domicile	NON	TOUS LES SAMEDIS MATIN (sauf du 15/10 au 14/4 un samedi sur 2)	9h30-12h00

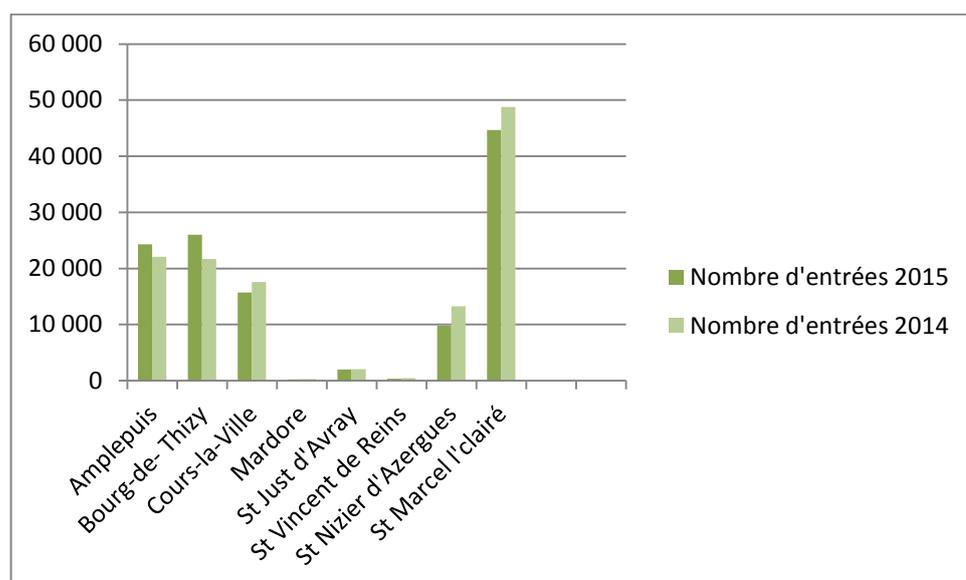
		Gestion haut de quai	Gestion bas de quai	Contrôle d'accès	Accès aux professionnels	Horaires d'ouverture
Secteur Haute Vallée d'Azergues	SAINT NIZIER D'AZERGUES	Prestataire (TRIGENIUM SAS)	Prestataires (TRIGENIUM SITA)	Justificatif Domicile	OUI	ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)
						LUNDI 14h-18h MERCREDI 10h-12h SAMEDI 14h-18h 10h-18h
						HIVER (01/11 au 31/03)
						LUNDI 14h-17h MERCREDI 10h-12h SAMEDI 14h-17h

		Gestion haut de quai	Gestion bas de quai	Contrôle d'accès	Accès aux professionnels	Horaires d'ouverture
Secteur Pays de Tarare	SAINT MARCEL L'ECLAIRE	Prestataire (SITA)	Prestataire (SITA)	Badge	OUI	DU LUNDI AU VENDREDI 10h00-12h00 14h00-18h00
						* PTAC inférieur à 2 t 10 €/passage * PTAC entre 2 t et 3,5 t 15 €/passage
						SAMEDI 9h00 -18h00 DIMANCHE 9h00 -12h00

- Poids Total Autorisé en Charge

2. Fréquentation

Déchèterie	Nombre de passage en 2014	Nombre de passage en 2015
Amplepuis	22 087	24 303
Bourg-de-Thizy	21 700	25 981
Cours-la-Ville	17 569	15 697
Mardore	281	243
St-Just-d'Avray	2073	2001
St-Vincent-de-Reins	466	372
St-Nizier-d'Azergues	13 262	9 812
St-Marcel-l'Eclairé	48 769	44 668
Total	126 207	123 077



Le nombre d'entrées sur l'ensemble des sites est en légère diminution de 2.5 % par rapport à 2014.

Les déchèteries d'Amplepuis, Cours la Ville et Bourg de Thizy sont en augmentation.

Une baisse importante est observée sur les déchèteries de Saint Marcel l'Eclairé et Saint Nizier d'Azergues due en partie à la mise en place des tarifs d'accès pour les professionnels et les communes.

3. Moyens mis en service

Déchèterie de Saint Marcel l'Eclairé

Personnel

1 gardien la semaine et
2 le samedi

Matières et filières					
Déchets	Equipements	Quai	Prestataires / collecteurs	Filière de traitement	Recyclage
ferrailles et métaux	benne 35m3	1	Société SCHIED fils Bois d'Oingt	valorisation matière	ferraille
cartons	benne 35m3	1	EMMAUS Tarare / Val'aura	valorisation matière	cartons
dechets verts	benne 35m3	1+plateforme	COR	valorisation matière	broyat
encombrants	benne 35m3	3	ISDND SITA Satolas	enfouissement avec valorisation énergétique	biogaz ou electricité
bois	benne 35m3	1	BM Environnement	valorisation matière	contre plaqué
déchets inertes	benne 20m3	2	GONNET TP Arnas	valorisation matière	sous bassement de route
DMS	bacs	local	SARPI / La Talaudière	valorisation matière /energie	recyclés selon catégorie
huiles minérales	cuve	1	FAURE Luzinay	valorisation énergétique	huile
D3E	caisses grillagées		Eco-système	valorisation matière	réutilisation des éléments
plastiques	benne 30m3	1	BM plastique Les Sauvages	valorisation matière	plastique
amiante /fibrociment	benne 30m4		SITA Roche la Molière	enfouissement	enfouissement
pneus	benne 30m3	1	EUREC Environnement	valorisation matière	pneus
huiles végétales	cuve		FAURE	valorisation matière	biocarburant
piles et accumulateurs	cuve		COREPILE	valorisation matière	fabrication d'objet de la vie courante
batteries	cuve		Société SCHIED fils Bois d'Oingt	valorisation matière	recyclage plomb et plastique
cartouches d'encre	cuve		EMMAUS Tarare	valorisation matière	remanufacturé
lampes	cuve		RECYLUM	valorisation matière	recyclage des matériaux
capsules Nespresso	cuve		COLLECTORS	valorisation matière	capsules + compost
textile	conteneurs		LE RELAIS	valorisation matière	friperie, isolant, chiffons industriels

Déchèterie de Saint Nizier d'Azergues

Personnel

1 gardien toute l'année et un second juillet/août

Matières et filières

Matières et filières					
Déchets	Equipements	Quai	Prestataire / collecteurs	Filière de traitement	Recyclage
ferrailles et métaux	benne 30m3	1	TRIGENIUM	valorisation matière	ferraille
cartons	benne 30m3	1	TRIGENIUM	valorisation matière	cartons
déchets verts	benne 30m3	1	SITA Sainte Consorce	valorisation matière	broyat
encombrants	benne 30m3	1	SITA Quincieux	valorisation énergétique	biogaz ou électricité
Bois	benne 30m3	1	SITA -BM environnement	valorisation matière	bois aggloméré
déchets inertes	benne 10m3	2	TRIGENIUM	valorisation matière	sous bassement route
DMS	bacs	local	TRIGENIUM /SARPI	valorisation matière /énergie	recyclés selon catégorie
huiles minérales	cuve	1	CHIMIREC	valorisation énergétique	huiles
D3E	caisses grillagées		Eco-organisme « éco-systèmes »	valorisation matière	réutilisation des éléments

Déchèteries d'Amplepuis /Bourg deThizy/Cours la Ville/Mardore /Saint Vincent de Reins/Saint Just d'Avray

Personnel

7 gardiens et 1 agent communal (St just d'avray)

Matières et filières

Déchets	Equipements	Prestataires / collecteurs	Filière de traitement	Recyclage
ferraille et métaux	benne 35m3	TRIGENIUM	valorisation matière	ferraille
cartons	benne 35m3	TRIGENIUM	valorisation matière	cartons
déchets verts	benne 35m3	SITA Centre est	valorisation matière	broyat
encombrants	benne 35m3	SITA Centre est	enfouissement avec valorisation énergétique	biogaz ou electricité
bois	benne 35m3	SITA Centre est	valorisation matière	bois aggloméré
plâtre	benne 20m3	TRIGENIUM	valorisation matière	réutilisation de la matière
plâtre en mélange	benne 20m3	TRIGENIUM	valorisation matière	réutilisation de la matière
DMS	bacs	TRIGENIUM SARPI	valorisation matière /énergie	recyclés selon catégorie
huiles usagées	cuves	CHIMIREC centre est	valorisation matière	huiles
D3E	grillagés	Eco-systemes/SITA	valorisation matière	réutilisation des éléments
plastiques	benne 30m3	BM plastique Les Sauvages	valorisation matière	plastique
pneus	benne 20m3	EUREC Environnement	valorisation matière	pneus
piles et accumulateurs	fûts 200l	COREPILE	valorisation matière	fabrication d'objet de la vie courante
batteries	caisses 1m3	RECYLEX	valorisation matière	recyclage plomb et plastique
cartouches d'encre	caisses 1m3	COLLECTORS	valorisation matière	remanufacturé
lampes	caisses 1m3	RECYLUM	valorisation matière	recyclage des matériaux
déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	conteneur	LA COLLECTE MEDICALE	incinération	énergie
capsules Nespresso	bac	NESPRESSO	valorisation matière	capsules +compost
textile	borne	LE RELAIS	valorisation matière	friperie, isolant, chiffons industriels

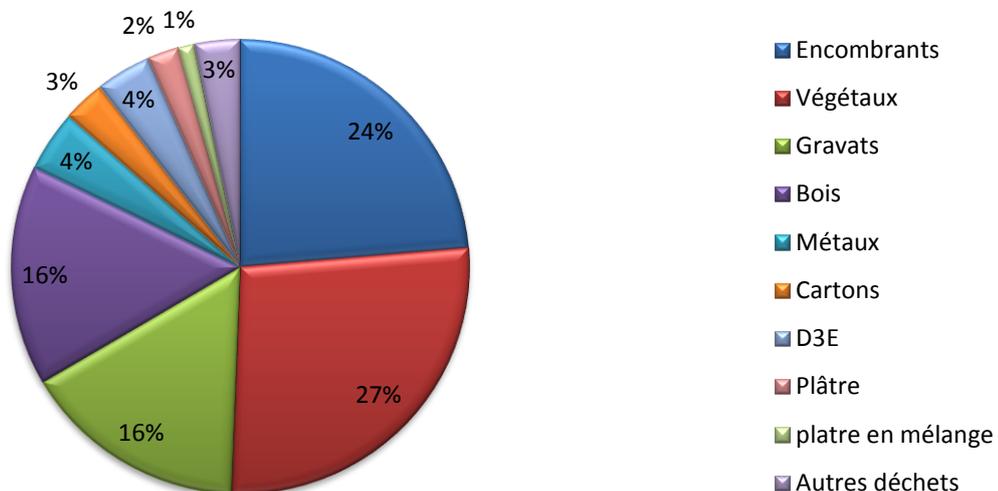
4. Quantité de déchets collectés en tonne

Nature de déchets	Amplepuis-Thizy	Haute Vallée d'Azergues	Pays de Tarare	Total 2015	Total 2014
Encombrants	989	393	1566	2948	3075
Végétaux	1182	189	1989	3360	3850
Gravats	692	193	1103	1988	1 965
Bois	799	231	920	1950	1756
Métaux	213	68	261	542	617
Cartons	121	34	213	368	341
Plâtre	126		155	281	258
Plâtre en mélange	141			141	184
Pneus	25.52		36.60	62.12	49
Déchets Dangereux Spécifiques	61.08	12.47	11.86	85.41	86
Amiante			15	15	19
DASRI	0.15			0.15	0,17
Plastiques durs	19.13		20.81	39.94	31,16
Huiles minérales	6.75	1.80	7.87	16.42	17,42
Huiles végétales	0.61		1.09	1.70	1,76
Piles et accumulateurs	4.56	0.78	2.17	7.51	6,86
Batteries	12.38	0	0	12.38	7,88
Cartouches d'encre	0.54	0.29	0	0.83	1,82
D3E	250	71	164	485	466
Lampes	0.93	0	1.04	1.97	1,65
Capsules Nespresso	0.74	0.69	1.37	2.80	1,83
Textile	77.56	19.42	55.41	152.39	152.40
TOTAL	4 722.95	1 214.45	6 524.22	12 461.62	12 957.54
Kg / an / usagers				248	256

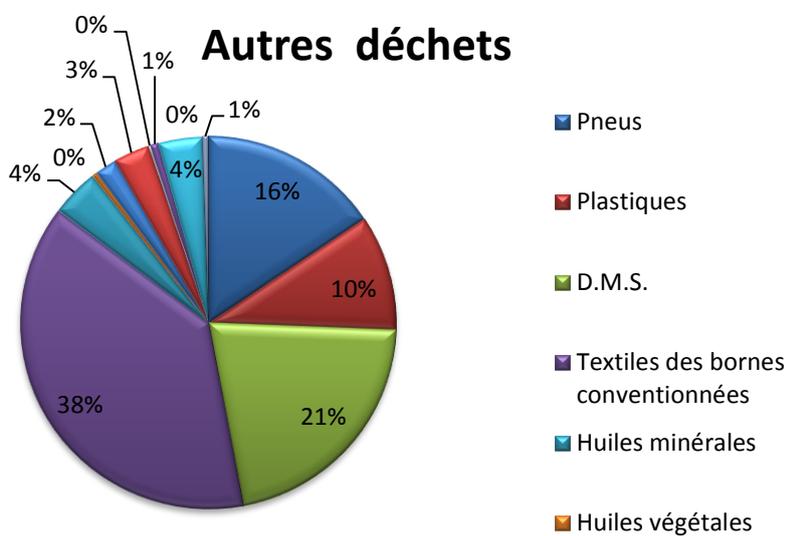
Légende : déchets non acceptés sur ces sites

5. Répartition des flux dans les déchèteries

déchets acceptés



Autres déchets



6. Evolution des tonnages

Secteur	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Variation (%)
Amplepuis-Thizy	5 112.49	4 722.95	- 7.7
Haute Vallée d'Azergues	1 301,14	1 214.45	- 6.6
Pays de Tarare	6 543,91	6 524.22	- 0.30
Total	12 957.54	12 461.62	-3.82

Commentaires

On observe une légère baisse de 3.8 % de déchets déposés sur l'ensemble des déchèteries.

- Une augmentation est encore observée pour du bois liée en partie aux apports des professionnels ;
- Une baisse des tonnages des végétaux est constatée due en partie aux conditions météorologiques de l'année (fortes chaleurs)

les déchets verts

Les plateformes de stockage des déchets verts ont pour objectif de collecter les végétaux des professionnels, des communes et des particuliers issus des 36 communes du territoire et de les recycler par la technique du co-compostage à la ferme.

Site de Saint Marcel l'Eclairé :

Tonnage entrant : 5307 m3 soit environ 1 989 T

Nombre de campagnes de broyage :5

Nombre d'exploitations accueillant le broyat :9

Prestataire :la société RACINE

Site de Thizy les Bourgs :

Tonnage entrant :1 183 T dont 200 provenant des professionnels

Nombre de campagnes de broyage :5

Nombre d'exploitations accueillant le broyat : 13

Prestataire :la société SITA puis RACINE depuis septembre.

Environ 3 000 tonnes de broyat ont été évacuées vers les exploitations agricoles du territoire de Tarare et d'Amplepuis en provenance des déchèteries.

La qualité du broyat reste constante sur l'ensemble des campagnes menées. Des analyses sont systématiquement réalisées sur le produit composté pour informer les agriculteurs sur les valeurs agronomiques des déchets co-compostés.

Il est important de rappeler que le broyat est livré uniquement aux agriculteurs qui l'utilisent pour valoriser leurs effluents d'élevage.

7. Les opérations menées en 2015

RECYCLERIE SAINT MARCEL L'ECLAIRE

Depuis septembre 2013, une recyclerie fonctionnait les mercredis et les samedis, en collaboration avec la Communauté d'Emmaüs de Tarare. Suite à un dysfonctionnement et à des moyens humains réduits pour l'association, en accord avec celle-ci, le service déchets a mis fin à cette expérimentation sur le site de la déchèterie.

DECHETERIE MOBILE

Dans le cadre de son marché « exploitation de la déchèterie de St Marcel l'Eclairé » avec SITA SUEZ Environnement, La Communauté de communes de l'ouest Rhodanien a renouvelé la mise à disposition d'une déchèterie mobile sur la commune de VALSONNE.

Les communes de SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE, VALSONNE, SAINT APPOLINAIRE, LES SAUVAGES et DIÈME pouvaient également venir bénéficier de ce service de proximité.



BILAN LOGISTIQUE:

Quatre bennes de 30 m³

Personnel à disposition :

- Un agent SITA SUEZ ENVIRONNEMENT pour guider les dépôts et aider ;
- Deux agents COR pour sensibiliser au tri, expliquer les circuits des déchets déposés et informer.

BILAN QUANTITATIF:

Fréquentation : **63 usagers**

COMMUNES	Nombre passages	SOURCE D'INFORMATION				
		Presse	Affiche-flyers	Bouche à oreille	(Facebook)	Panneau VALSONNE
VALSONNE	50	24%	38%	24%	10%	6%
DIEME	2	100%				
ST APPOLINAIRE	1		100%			
LES SAUVAGES	0	0	0	0	0	0
ST CLEMENT S/ VALSONNE	9	55%	22%			11%

Volumes collectés :

Encombrants	25 m ³
Bois	15 m ³
Métaux	25 m ³
Cartons	8 m ³

BILAN QUALITATIF:

Points de satisfaction :

- Mise en place de la déchèterie : coordonnée et ponctuelle ;
- L'accueil à l'entrée du public pour information et sensibilisation avec un espace dédié, nouveau dans cette action ;
- Accueil des enfants pour une sensibilisation au tri et recyclage apprécié ;
- Présence des agents COR à l'entrée : stratégique et dynamique ;
- Coordination déchèterie mobile et action des chasseurs ;
- Informations données sur la déchèterie de St Marcel l'Eclairé et les circuits des déchets posés ;
- Remplissage des bennes : l'apport de ferraille et encombrants a été exceptionnel ;
- Action commune avec l'association de chasse de St Clément sous Valsonne et de Loyal bambou.

Axes d'amélioration souhaités par les usagers :

- Possibilité d'accueillir d'autres déchets de type D3E (d'échets d'équipement électriques électronique), Déchets Dangereux Spéciaux (pots de peinture, phytosanitaires etc..).
- Spécifier les déchets refusés sur le site.

8. Valorisation des déchets

Mode de traitement	Pourcentage (%)
Enfouissement	11
Valorisation énergétique	41
Valorisation matière	27.5
Valorisation par remblai	8
Valorisation organique par co-compostage	12.5

Le taux de valorisation est de 47.3 % contre 48 % en 2014

L'enfouissement et la valorisation énergétique concernent :

- Les encombrants (enfouis en centre de classe 2 {SDND} dans la Loire après avoir été triés) ;
- les OMR (incinérées à l'Unité de Valorisation Energétique de Villefranche sur Saône).

La valorisation matière concerne :

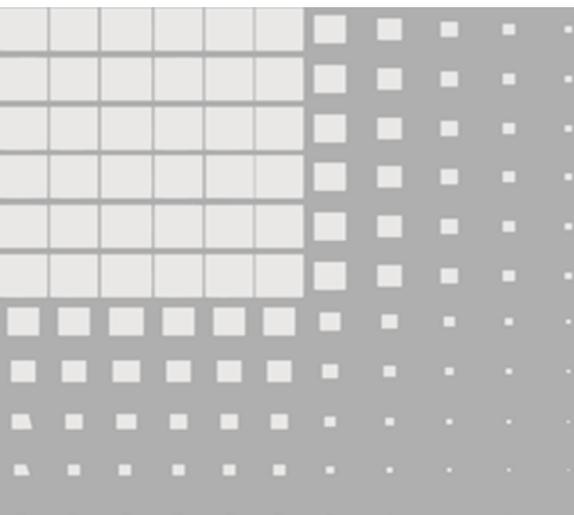
- Les emballages ménagers et le verre ;
- Les journaux-revues-magazines-papier ;
- Les matériaux récupérés en déchèterie comme le bois, la ferraille, le carton, etc...

La valorisation par remblai concerne :

- Les gravats qui sont concassés et utilisés en sous basset de route.

Le valorisation organique concerne :

- Les déchets verts qui sont broyés puis mélangés au lisier pour épandage (co-compostage à la ferme).



2. Les actions de sensibilisation

1- Animations scolaires

45 classes ont bénéficié d'une sensibilisation qui a concerné, au total, près de 950 enfants, et l'équivalent 80 séances d'une demi-journée.



La COR se propose d'intervenir dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants sur l'importance de bien trier ses déchets.

Quelques différentes thématiques à destination des enfants abordées :

- Découvertes des matières et des différentes poubelles
- Le tri des déchets
- Le recyclage
- Fabrication de papier recyclé / Origami / Furoshiki / Bricolage
- Le compost
- La prévention des déchets.

2 850 fiches d'exercice de jeux et de tri sur le recyclage ont été distribuées.

Suite à la nouvelle organisation du temps de travail des écoles primaires, des animations ont été organisées dans le cadre du périscolaire.

Visites des centres de traitement :



3 établissements scolaires : Saint Nizier d'Azergues, Saint Jean la Bussière, Saint Clément sous Valsonne ont participé à la visite d'un centre de tri.

La commission déchets s'est rendue en octobre, lors de la journée de sensibilisation des élus, dans un centre de recyclage de bouteilles plastiques : INFINEO à sainte-Marie-la Blanche (21 200) et à la Communauté Urbaine Creusot/Montceau pour découvrir et observer le mode de collecte en conteneurs semi-enterrés en ville et en zone d'habitations verticales.

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) :

- 1 139 enfants et 100 accompagnateurs ont assisté à un spectacle, intitulé Abracadabra'tri par la troupe du Petit Théâtre Vert, spécialisée sur la thématique des déchets verts.

Lieux de présentation : 3 à la Maison de l'Europe à Cublize et 2 à la salle des fêtes de Tarare (ces 2 salles ont été mises gracieusement à disposition) ;

Les participants ont apprécié ce spectacle de qualité.

- Organisation d'un concours Récup'Bricole avec 21 participations. Le lancement de la publication sur Facebook a atteint 2 000 personnes et a été publié par 17 personnes.

Au cours de cette semaine des vidéos ont été diffusées sur Facebook COR – site interne COR – You Tube – MA TV en Beaujolais pour un total de 15 938 vues dans la semaine.

Cette opération a permis une meilleure connaissance de notre site internet avec 1150 sessions dans la semaine, 3150 pages vues, 883 vues « L'actu Réduisons nos déchets ».



2- Actions envers le grand public

10 actions ont été organisées, en partenariat avec les associations locales, et ont concerné environ 800 personnes :

- Distribution de sacs poubelles
- Animations pour la mise en place de la Redevance Spéciale
- Participation aux forums des associations
- Stand d'information et de sensibilisation lors d'évènements
- Déchèterie mobile
- Accompagnement des associations éducatives

Mise en place d'une nouvelle collecte sur les 8 communes de la Haute Vallée d'Azergues :

2 réunions publiques (100 personnes rencontrées) ont été organisées sur le territoire de la Haute Vallée d'Azergues et une lettre de tri a été envoyée à chaque foyer dans le cadre de la mise en place de la collecte en régie.

Distribution d'un sac de pré-collecte et d'un mémo tri à chaque foyer au profit des habitants des 8 communes de la Haute Vallée d'Azergues.

Porte à porte sur 19 journées avec un renfort humain de 2 saisonniers .

Information sur le marché Lamure-sur Azergues et de Grandris



Réalisation d'une réglette de tri :

Distribution des 20 000 réglettes de tri sur tout le territoire lors des animations (scolaires, marchés locaux, grand public, distribution de sacs poubelle, etc.). Ces réglettes sont également disponibles dans chaque mairie.

Actions de sensibilisation diverses :

- Réalisation de 55 affiches « sensibilisation nouvelles bornes à textile » - 100 flyers « mouvements de bacs » - Informations sur la collecte et des déchèteries – déchèterie mobile (20 affiches – 200 flyers) – Affiches pour camping (10)
- Informations diffusées sur les panneaux situés à proximité des PAV (Point d'Apport Volontaire) ;
- Marchés locaux (Amplepuis – Cours la Ville – Thizy les Bourgs – Lamure sur Azergues – Tarare – Pontcharra sur Turdine) : distribution de sacs, guides du tri ;
- Mise à disposition du public (dans les lieux publics : mairies, commerces..) de 4 000 mémo tri aimanté, 4 000 stop pub, 1 000 flyers et 200 affiches sur le compostage ;
- Communication sur le flanc des camions de collecte : campagne sur le tri et campagne sur la réduction des déchets ;
- Sensibilisation des résidents du camping le Lyzeron à Lamure sur Azergues ;
- Animation au lac des sapins (jeux sur le tri) ;
- Animation lors d'un week-end jeux (atelier de pliage de textile : furoshiki) ;
- Sensibilisation lors de la distribution des sacs poubelle sur la commune Saint Loup ;
- Communiqué sur différents supports (presse locale, bulletins municipaux) ;
- Remise aux professionnels d'une plaquette sur la Redevance Spéciale (400)
- Sensibilisation des associations et du public présents lors du forum des associations de Tarare.



3- Les indicateurs financiers

TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMES EN € T.T.C.

Cette présentation prend en compte toutes les dépenses et les recettes de l'année 2015 (y compris celles payées ou encaissées en 2015 mais qui concernaient les prestations de 2014).

Les chiffres ci-après diffèrent donc du budget, qui est un document prévisionnel, et du compte administratif qui retracent les opérations de paiement et d'encaissement effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.

1. Les recettes

				Total
	Amplepuis - Thizy	Pays de Tarare	Haute Vallée d'Azergues	COR
EMCOMBRANT Amplepuis/ Cours la Ville/ Bourg	1 950.96 €			1 950,96 €
DECHETS VERTS Professionnels	12 735.42 €			12 735,42 €
Transport déchets verts plate forme Arnas Monsols			1 899,77 €	1 899,77 €
Accès professionnels déchèterie St Marcel		18 640.00 €		18 640.00 €
Rachat JRM (SITA + PAPREC + Sytraival)	3 828,00 €	18 026.26 €	1 977.47 €	23 831.73 €
ROANNAIS AGGLOMERATION (participation accès déchèterie Bourg pour habitants Combre/Montagny)	31 840 €			31 840.00 €
SYTRAIVAL (Soutien D3E)				31 233.60 €
SYTRAIVAL (rachat matériaux CS)	31 067.02 €	26 429.18 €	4 669.88 €	*105 657.62 € (2015 = 43 491.54 €)
SYTRAIVAL (soutien EE)	66 650.11 €	56 423.16 €	12 437.04 €	* 393 110.57 € (2015 = 257 660.26 €)
SYTRAIVAL (soutien mutualisation EE - bonification exceptionnelle)				6 380.85 €
SYTRAIVAL (rachat Verre)	2 003.44 €	1 599,08 €		* 8 985,12 € (2015 = 5 382.60 €)
RECYLEX (rachat batterie)				4 820.00 €
RECYLUM (soutien communication lampes usagées)	250.00 €			250.00 €
Rachat ferraille (TRIGENIUM + SITA)	21 780.98 €	25 527.74 €		47 308.72 €
SYTRAIVAL (rachat Cartons) sur 2016 !!	Encaissement sur 2016			0 €
ECO FOLIO	22 404.40 €	5 625.40 €	19 066.00 €	48 195.80 € (dont 1 100,00 € Valorise)
ECO EMBALLAGES (soutien SDD 2013)	6 707.49 €	4 081.49 €	3 320.19 €	14 109.26 €
ECO TLC (vêtements usagés)				5 016.20 €
ECO MOBILIER				14 000.02 €
REDEVANCE SPECIALE				199 053.98 €
VENTE COMPOSTEURS	Encaissement sur 2016			0 €
TOTAL				969 019.62 €

*A compter du 1^{er} janvier 2015, les montants de versements sont calculés pour le territoire de la COR (plus de répartition par anciennes collectivités). Les montants indiqués par collectivité sont le versement du 4^{ème} trimestre 2014, encaissé en 2015).

2. Les dépenses

Dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères (OM) et des emballages recyclables (EMB)

Secteur	Prestation de collecte OM/EMB	Traitement des OM	Tri, conditionnement et traitement des EMB	Location/maintenance bacs Plastic Omnium	Achat de sacs et bacs de collecte OM/EMB
Amplepuis-Thizy + Haute-Vallée d'Azergues au 01/04/2015	526 110 €	1 046 906 €	49 740	0,00 €	7 950 € (bacs)
Haute-Vallée d'Azergues	*39 514.05 €			0,00 €	45 050 € (bacs)
Pays de Tarare	808 488 €		98 342 €	80 541,17 €	48 000 € (sacs)
Total TTC	1 374 112.05 €	1 046 906 €	148 082 €	80 541.17€	101 000 €

* Période du 01/01 au 31/03/2015.: passage en régie 01/04/2015

Synthèse entre la prestation et la régie par flux (matrice coût 2015)

	FLUX DE DECHETS							Total
	OMR prestation	OMR régie	Verre	RSOM - JRM	RSOM - Emballages prestation	RSOM - Emballages régie	Déchets des déchèteries fixe	
Population	22 507	27 595	50 102	50 102	22 507	27 595	50 102	50 102
Tonnages	5 115	6 025	1 616	944	384	420	8 408	23 952
Kg/hab.	227	218	32	19	17	15	168	478
Coût aidé €HT	1 108 504,0 €	1 140 413,0 €	50 811,0 €	5 223,0 €	202 444,0 €	15 776,0 €	1 491 570,0 €	4 080 487,0 €
Coût aidé HT/hab.	49,3 €	41,3 €	1,0 €	0,1 €	9,0 €	0,6 €	29,8 €	81,4 €
				4,3 €/hab.				
Coût aidé HT/tonne	217 €	189 €	31 €	6 €	527 €	38 €	177 €	170 €
				141 €/tonne				

<i>Référence nationale mixte rural (ADEME 2012) : coût aidé en €/HT/hab.</i>	<i>47</i>	<i>47</i>	<i>1,3</i>	<i>5 €/hab.</i>	<i>24</i>	<i>80</i>
<i>Référence nationale mixte rural (ADEME 2012) : coût aidé en €/HT/tonne</i>	<i>220</i>	<i>220</i>	<i>35</i>	<i>98 €/tonne - 50 % des résultats entre 11 et 164 €/tonne (mais attention, en mixte rural on est très souvent 100 % en AV)</i>	<i>119</i>	<i>148</i>

Coût aidé TTC	1 219 004,0 €	1 222 598,0 €	55 727,0 €	650,0 €	236 199,0 €	26 935,0 €	1 630 492,0 €	4 468 776,3 €
Tonnages	5 115	6 025	1 616	944	384	420	8 408	23 952

Conclusions :

La collecte des OMR coûte 42.6 € HT/ an / habitants du territoire contre 49.1 € HT en 2014. En nous comparant à la moyenne nationale mixte rurale (critère représentant géographiquement notre territoire) nous sommes passés en dessous des valeurs. La collecte en régie représente désormais 55 % du territoire.

La collecte des emballages recyclables coute 4.9 € HT / an/ habitants contre 4.5 € HT en 2014 (recettes non perçues N+1 mais dépenses déjà engagées).

Les coûts pour le verre et le papier restent faibles malgré une légère hausse observée.

Le coût des déchèteries est supérieur aux moyennes nationales en €/hab et en €/tonnes. Cela est dû à la fois au coût du haut de quai, au nombre important de déchèteries (6200 hab/déch) et au coût du transports/traitement.

Budget annexe

Budget de fonctionnement	
Dépenses	Réalisé
Charges Générales (011) dont contrats de prestations (traitement des déchets)	3 978 462.85 €
Charges de personnel (012)	730 740.13 €
Transfert entre section (042) amortissements	289 614.10 €
Charges financières (66)	27 418.25 €
Diverses charges (65+67)	26 057.00 €
Total	5 052 292.33 €
Recettes	Réalisé
Produits de services (70)	892 199.57 €
Impôts et Taxes (TEOM 73)	4 425 305.00 €
Dotations, Subventions (74)	161 080.81 €
Recettes diverses (013+75+77+76)	39 599.34 €
Excédent (002)	270 425.78 €
Total	5 788 610.50 €

Budget d'investissement	
Dépenses	Réalisé
Investissement OM + Travaux déchèteries + Locaux et abords OM (20+21+22+23) (avec report 2013)	318 680.48 €
Emprunts-Dettes (16)	62 874.63 €
Total	381 555.11 €
Recettes	Réalisé
Transfert entre section (040)	289 614.10 €
Excédent (001)	519 646.63 €
Subventions reçues (13)	138 598.10 €
Dotations, FCTVA (10)	53 356.04 €
Total	1 001 214.87 €

Taux de TEOM voté en 2015 = 11,93 % pour l'ensemble du territoire (inchangé par rapport à 2014)

Montant de la TEOM = 4 425 305 €

3. Lexique

Apport volontaire : mode de collecte où il est demandé à l'habitant d'apporter ses déchets sur un point de collecte utilisé par un grand nombre de foyer (en général, un point pour 500 habitants). Les points d'apport volontaire sont équipés de grandes bennes (3 à 5 m³) collectés avec un camion-grue.

C.E.T. : Un Centre d'Enfouissement Technique est une décharge conçue pour le stockage de déchets ultimes sans générer de pollution de l'environnement .

D.M.S. ou **D.D.M.**: Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Dangereux des Ménages. Ce terme regroupe les déchets qui peuvent être dangereux pour la santé et l'environnement et qui doivent subir un traitement spécifique. Ce sont notamment les acides, peintures, solvants...

D3E ou **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Il s'agit de tous les objets en fin de vie qui fonctionnent grâce à une pile ou à l'électricité.

Freintes : Les freintes correspondent à la perte de matière durant le process de tri (évaporation d'eau, poussières, petits éléments tombés de la chaîne de tri...).

Gros de magasin : papiers de qualité moyenne. Ils sont pris en charge par le centre de tri et dirigés vers une filière de recyclage. Du fait de leur faible valeur marchande, le prestataire ne les rachète pas à la collectivité.

Mâchefers : résidu solide de la combustion des déchets dans les usines d'incinération. Après un période de maturation, ils sont utilisés en sous-couches routières.

Point de regroupement : point de rassemblement de poubelles produites par des foyers d'un même quartier et dont les déchets ne sont pas collectés devant chez eux.

Porte à porte : mode de collecte qui consiste à ramasser les déchets des habitants au plus près de leur habitation, en bordure de voie publique.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits.

R.E.F.I.O.M. : Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères. Il s'agit du produit de la neutralisation des gaz acides et polluants par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium. Les refioms sont par définition très toxiques.

Ils comprennent essentiellement : les cendres volantes, les résidus de neutralisation des fumées, les gâteaux de filtration des eaux de lavage des fumées.

Refus : les refus de tri sont les déchets non recyclables déposés dans les sacs jaunes ou les containers d'apport volontaire.

R.S. : Redevance Spéciale appliquée aux établissements professionnels pour leurs déchets assimilés à des déchets ménagers.

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

U.V.E : Unité de Valorisation Energétique (incinérateur de déchets ménagers).